

2014, OUI !

« Hâte-toi

Hâte-toi de transmettre

Ta part de merveilleux de
rébellion de bienfaisance »⁽¹⁾

Oui, on pourrait dire que le pessimisme est de rigueur ça et là, dans le monde et en France, et il serait trop long de faire ici une liste exhaustive des raisons de l'être. Il s'agit plutôt de rallumer ce qui est éteint. Oui, le monde gouverné par la finance va mal et il s'agit de rappeler la légitimité de la colère.

Oui, les richesses sont là et il est possible et nécessaire de les partager. Oui, « la solidarité est la dernière marche avant le désespoir et la première pour conquérir des jours heureux ».

Oui, actualité oblige, il faut rappeler Mandela et Jaurès, et leurs messages de révolte et d'espoir. La lutte contre ceux qui alimentent les guerres, attisent la haine de l'autre, asservissent les peuples à leur loi, à celle de l'argent et veulent maintenir les femmes dans la sujétion, qui enfourchent les idéologies les plus réactionnaires, qui bafouent les droits, cette lutte est toujours à l'ordre du jour. Il faut rêver.

Alors, à toutes et à tous, Bonne année 2014, combative et douce. ■

MARYLÈNE CAHOUE

(1) René Char
(extrait du poème *Commune présence*)



DOSSIER

Retraités et syndicalisme, un enjeu d'avenir

• SANTÉ/SOCIÉTÉ

Un grand projet fiscal

• ACTUALITÉ

Une concertation
au pas de charge

• LOISIRS/CULTURE

Friches industrielles,
une nouvelle vocation

• PORTRAIT

Dulcie September



SOMMAIRE

ÉDITORIAL	p. 1
ACTUALITÉ	
L'AN NEUF : RUPTURE OU CONTINUITÉ ?	
L'air du temps	p. 2
«...POSTEA SAIGNARE, ENSUITA PURGARE»	
Budget 2014	p. 3
PERTE D'AUTONOMIE	
Une concertation au pas de charge	p. 4
INTERVIEW	
ACTUALITÉS SYNDICALES	
Entretien avec Daniel Robin	p. 5
SANTÉ-SOCIÉTÉ	
REMETTRE À PLAT LES INÉGALITÉS	
Un grand projet fiscal	p. 6
POUVOIR D'ACHAT	
Baisse continue...	p. 7
PRÉVENTION À TOUS LES ÂGES DE LA VIE	
Une attitude responsable	p. 7
VIE SYNDICALE	
CONGRÈS MARSEILLE 2014	
31 mars-4 avril	p. 8
CONGRÈS	
Financement des dépenses publiques	p. 8
THÈME 2	
DU CONGRÈS NATIONAL	
Le métier en fil rouge	p. 9
L'ANI, À L'AUNE DES PRINCIPES MUTUALISTES	
Un marché de dupes	p. 9
DIALOGUE INTERSYNDICAL ET INTERGÉNÉRATIONNEL	
Les Journées d'Automne 2013	p. 10
ÉCHOS DES JOURNÉES D'AUTOMNE	
Trois questions à Viviane Baudry	p. 10
10 ET 11 DÉCEMBRE 2013	
Un invité marquant	p. 11
ACTUALITÉ DE LA FGR-FP	
Préparation du Congrès national	p. 11
DOSSIER	
SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE	
Retraités et syndicalisme, un enjeu d'avenir	p. 12
LOISIRS CULTURE	
400 MILLIARDS POUR LES BANQUES	
La dette	p. 19
LECTURES	p. 19 et 22
LE FRAC DE DUNKERQUE	
Du chantier naval à l'art contemporain	p. 20
UNE BOURSE DU TRAVAIL EN TERRE DE LUTTE	
Lille-Fives	p. 21
LES DESSOUS DE L'ISÈRE AU COUVENT	
Un musée insolite	p. 22
UNE INVITATION À JOUER	
Le goût des mots	p. 22
AU FIL DE LA PRESSE	
JACKY BRENGOU A LU POUR NOUS	
Pauvreté : un tournant dans l'histoire sociale de notre pays	p. 23
PORTRAIT	
Dulcie September	p. 24

L'AN NEUF : RUPTURE OU CONTINUITÉ ?

L'air du temps

L'année qui commence semble vouloir ressembler comme une sœur à la précédente : 2013 a commencé au Mali et s'achève en Centrafrique.



Le vent d'austérité balaie les garanties collectives

Au cœur de l'Afrique, la défense des populations est indispensable mais l'héritage colonial et post-colonial est aussi bien présent.

En France, les questions de société se posent avec violence, les manifestations homophobes contre le mariage pour tous en sont un exemple. Les insultes régulières contre Christiane Taubira sont révélatrices d'un retour en force d'un racisme et d'un antisémitisme exprimés sans retenue.

Le gouvernement a mobilisé contre lui la droite, et démobilisé la gauche

par des mesures antisociales dont le symbole a été la réforme des retraites. L'inversion de la courbe du chômage tarde, et ce malgré les emplois aidés (+ 17 800 demandeurs d'emploi en novembre 2013). Malgré les luttes, les plans « sociaux » se sont multipliés. L'emploi a été au cœur des vœux présidentiels avec des décisions qui s'inscrivent dans la continuité. Seul le vocabulaire change : après le pacte de compétitivité financé par une augmentation de la TVA, le « pacte de responsabilité », avec « moins de contrainte pour les entreprises », une énième baisse de leurs cotisations, la réduction des coûts salariaux... Le MEDEF s'en félicite. La réduction des dépenses publiques est à nouveau programmée et la Sécurité sociale doit en

finir avec « les excès et les abus ». Ces recettes ont déjà fait la preuve de leur inefficacité et de leur injustice mais le chef de l'État persiste. Certes, le SMIC, les minima sociaux, les salaires des agents de catégorie C sont revalorisés, mais l'augmentation de la TVA va amputer à nouveau le pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités, et accroître la pauvreté.

« Relancer l'Europe » ? Pas l'Europe sociale, en tout cas ! Pas un mot sur les pays qui souffrent encore et encore de l'austérité. Pas un mot sur le droit à l'avortement remis en cause en Espagne, ni sur le vote négatif du Parlement européen sur l'accès aux contraceptifs et au droit à l'avortement. Mesures qui visent les femmes mais aussi les peuples dans une même logique : condamner les peuples à la misère et museler les libertés démocratiques.

2014 commence. « *Ce qui importe avant tout, c'est la continuité de l'action, c'est le perpétuel éveil de la pensée [...]. Là est la vraie sauvegarde. Là est la garantie de l'avenir* » (Jean Jaurès, 31 juillet 1914).

Bonne année. ■

MARYLÈNE CAHOUE

LE COÛT DU TRAVAIL

Coût horaire du travail : Portugal 11,60 €, Tchèque 10,60 €, Espagne 21 €, Italie 27,40 €, Irlande 12,90 €⁽¹⁾. Si le « coût » du travail était le problème essentiel, Tchèque, Portugal et Espagne devraient caracoler loin devant l'Allemagne et la France dont les « coûts » dépassent largement les 30 €. Et que dire de la Suisse, pays le plus compétitif au monde selon l'enquête qui fait référence⁽²⁾. Mais la productivité du travail, la qualification des salariés, la gamme des produits sont étroitement liés au fameux « coût » du travail. Le Medef le

masque délibérément en ne se comparant qu'à l'Allemagne, en « oubliant » que les gammes des productions sont choisies par les patrons et en passant pudiquement sous silence le coût du capital.

PIERRE TOUSSENEL

(1) Sources : Eurostat cité par *Le Monde* du 14 décembre 2013

(2) WEF (World Economic Forum) enquête annuelle - septembre 2013 dans *Les Échos* du 4 septembre 2013

« ...POSTEA SAIGNARE, ENSUITA PURGARE »

Budget 2014

Réduire les dépenses publiques et sociales, tel est le choix du gouvernement pour 2014. Conséquence, ce sont les plus modestes qui subissent la double peine : augmentation du coût de la vie, diminution des prestations. Pour sortir de la crise économique et sociale, d'autres choix s'imposaient.

En imposant une réduction du déficit à 3,6 % de PIB, le gouvernement a choisi un budget d'« économies » : plus de 80 % de l'effort repose sur des baisses de dépenses, de l'ordre de 15 milliards d'euros dont 9 milliards sur les dépenses de l'État et des collectivités locales. Hors charge de la dette et des pensions, la baisse nette pour l'État sera de 1,5 milliard.

Basé sur une prévision de croissance pour 2014 de 0,9 % (0,1 en 2013) et une inflation de 1,3 % (0,9 % en 2013), le budget 2014 fait peser la charge de « l'effort de redressement historique » sur les services publics en premier lieu.

Si certaines missions – éducation nationale, recherche, justice, sécurité avec 10 979 créations – sont préservées sans pour autant que les créations correspondent aux besoins réels, le principal poste concerné est la masse salariale avec la réduction des effectifs de fonctionnaires (-2 144 postes). D'autre part, le gel du point d'indice dans la Fonction publique accroît la récession.

Pour les retraités, le report – après être passé du 1^{er} janvier au 1^{er} avril sous Fillon – au 1^{er} octobre de l'augmentation des pensions, avec une indexation inférieure au coût de la vie, fait gagner six mois de



plus à l'État ; l'économie peut se monter à +0,6 milliards en 2014, et serait de +20 milliards d'euros en 2040. Le gouvernement mise aussi sur 3 Mds de recettes supplémentaires par pression sur l'ensemble de la population : hausse de l'impôt des ménages, augmentation des taux de TVA, de 7 % à 10 % pour le taux intermédiaire, de 19,6 à 20 % pour le taux normal... Les collectivités territoriales doivent, avec des dotations en baisse, faire face à une augmentation de leurs dépenses (RSA, rythmes scolaires entre autres). Mais le patronat a réussi à obtenir des avantages (par exemple, baisse des prélèvements des entreprises par compensation intégrale du relèvement des cotisations vieillesse patronales, etc.). Quant à la lutte contre la fraude et les paradis fiscaux, elle est encore à réaliser comme la mise à plat et en cohérence du système fiscal. ■

MICHÈLE OLIVAIN

Comme les médecins de Molière, on tue le malade en prétendant le soigner

PERTE D'AUTONOMIE

Une concertation au pas de charge

L'élaboration de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement de la population est entrée dans une phase active... et même hyperactive.

Le Premier ministre, entouré de la ministre des Affaires sociales et de la Santé et de la ministre déléguée aux Personnes âgées, a présenté les grands axes

du futur projet de loi pour l'adaptation de la société au vieillissement de la population (cf. *L'US* n° 736). Prévues pour être votées fin 2014 elle entreraient en vigueur en 2015 dans ses premières dispositions, le maintien à domicile avec la réforme de l'APA, l'aide aux aidants. Sont reportés en 2016 les projets touchant les EHPAD, les restes à charge et les questions d'organisation, de représentation, la « gouvernance » selon la terminologie adoptée. C'est la question des financements, particulièrement celui de la protection sociale, qui justifie ce retard. Les retraités, déjà lourdement taxés dans la réforme des retraites, ponctionnés de 0,3 % pour la CASA (la contribution additionnelle solidarité autonomie), ne sont pas à l'abri d'autres mesures.

La ministre Delaunay, en effet, devançant le débat sur le financement de la perte d'autonomie, a déclaré à la presse qu'elle allait engager des négociations avec les assureurs pour élaborer un cahier des charges concernant la dépendance, dont le non respect pourrait entraîner la suppression des avantages fiscaux dont ils bénéficient.

La FSU avec la SFRN, à diverses reprises, a présenté l'ensemble de ses propositions et remarques, particulièrement celles qui touchent au maintien à

Aide à domicile :
des emplois qualifiés
à créer



Des négociations
à durée limitée !

domicile, la formation des personnels et le rôle que doit y jouer le service public⁽¹⁾.

Une concertation s'engage au pas de charge : vingt-trois réunions de deux heures chacune d'ici au 30 janvier, une dizaine intégrant les partenaires sociaux dont la FSU, les autres concernant d'autres partenaires.

Lors de la première réunion, Michèle Delaunay a rappelé la place des Âgés, selon la dénomination adoptée par la ministre, comme « acteurs décisifs de la cohésion sociale ». Lors de la deuxième, concernant le volet accompagnement – réforme de l'APA et refondation de l'aide à domicile –, la ministre a évoqué la possibilité de dégager une mission de service public. À chaque fois, le grand nombre de participants oblige à de courtes interventions. Et nous ne connaissons rien du projet officiel.

Début janvier : concertation sur l'urbanisme, le logement et les aidants.

La plus grande vigilance s'impose pour qu'enfin ce dossier qui n'a que trop tardé aboutisse à un réel progrès social. Le SNES-FSU, porteur de propositions dans le cadre de la SFRN-FSU entend bien se faire entendre. ■

ANNIE EVENO, MARYLÈNE CAHOUE

(1) Consulter le dossier détaillé publié dans le dernier *POUR Retraités*, publication de la FSU adressée aux retraités.

ANNÉE 2014, CHANGEMENTS ANNONCÉS

Entretien avec Daniel Robin

La rentrée scolaire de septembre 2013 a été la première rentrée dont le gouvernement actuel a eu l'entière responsabilité ; le ministre a aussi multiplié les chantiers. Le temps est donc venu de faire le point sur l'action gouvernementale, sur les perspectives syndicales au moment où s'annoncent des changements.

Après dix huit mois d'exercice, il est possible de dresser un bilan de l'action gouvernementale.

Si on limite ce jugement à l'Éducation nationale, on peut dire que ce bilan aujourd'hui est contrasté. D'un côté il y a l'engagement – entamé sur les budgets 2012, 2013 et 2014 – de la création de 60 000 emplois durant le quinquennat, de l'amélioration des conditions d'entrée dans le métier des jeunes enseignants avec un service en responsabilité limité à un mi-temps durant l'année de stage. De l'autre, aucune des réformes antérieures qui ont touché le second degré n'a fait l'objet d'importantes modifications, la revalorisation tant des conditions de travail que des conditions de rémunération des personnels du second degré n'a pas été entamée, de surcroît avec une situation aggravée par le gel de la valeur du point d'indice depuis 2010. Enfin, la crise de recrutement n'a pas été jugulée faute de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires.



Daniel Robin
cosecraire
général du SNES

Mais nous n'oublions pas non plus que les créations d'emplois dans l'Éducation nationale sont gagées sur des suppressions dans d'autres ministères, affaiblissant l'intervention de l'État dans l'exercice de missions pourtant essentielles.

À la veille de son congrès national, quelles perspectives pour le SNES-FSU ?

La nécessité de construire un nouvel outil syndical s'est renforcée ces derniers mois. D'abord parce que, dans le privé, le dernier décompte de la représentativité donne au groupe des syndicats « d'accompagnement » – CFGT, CGC, CFTC – une majorité qui n'est pas sans conséquences sur les accords qui peuvent être passés au niveau national. Ensuite parce que les objectifs de développement de la FSU que nous nous étions fixés lors du congrès FSU de Perpignan en 2004 sont très loin d'être atteints. Forts des mandats des derniers congrès du SNES et de la FSU, nous avons fait en sorte de multiplier les contacts, en particulier avec la CGT, pour développer un travail commun régulier transversal et franchir de nouvelles étapes de collaboration. Mais il demeure des débats à l'intérieur de la FSU sur la nature et le rythme de construction de ce nouvel outil syndical, qui passe pourtant obligatoirement par un rapprochement avec la CGT. Le changement de direction à la CGT a aussi conduit à prendre du retard au regard des objectifs que le SNES-FSU s'était fixé.

Il se murmure que tu vas quitter tes responsabilités syndicales...

L'heure de la retraite a heureusement sonné et j'abandonnerai l'ensemble de mes mandats syndicaux à l'occasion du congrès, au printemps prochain. Toute ma vie syndicale au SNES-FSU s'est superposée à ma vie professionnelle d'enseignant depuis mon premier poste dans le Dunkerquois, où je me suis retrouvé secrétaire de S1. Elle a été faite de joies immenses, de durs moments, d'incertitudes aussi.

Je n'oublie pas non plus les rencontres inoubliables et le travail avec des militants brillants qui ont donné au SNES-FSU le poids, la légitimité et la crédibilité qui en font un syndicat puissant, respecté et parfois, heureusement, craint. Avec le recul on peut dire que, en particulier grâce à eux, le second degré dispose d'un syndicat que beaucoup de professions nous envient. ■

Marseille... Dernier congrès comme cosecraire général





REMETTRE À PLAT LES INÉGALITÉS

Un grand projet fiscal

Le Premier ministre parle de remise à plat de la fiscalité. Mais des orientations contradictoires et des forces opposées prétendent inspirer cette « grande réforme fiscale ». Face à cette confusion, un principe clair s'impose : la réforme fiscale n'a de sens que si elle redistribue les richesses pour une plus grande égalité.

L'idéal égalitaire, au centre de l'imaginaire politique depuis 1789,

reste très puissant dans la société puisqu'un récent sondage montre que 75 % des Français y sont attachés. Alors que la Révolution avait affirmé que nous entrons dans une société d'égaux, dans laquelle chacun peut se comparer aux autres et ainsi constater des inégalités que l'idéal égalitaire pousse à réduire, un système (le capitalisme) fondé sur un accroissement considérable des inégalités s'est développé tout au long du XIX^e siècle. La situation est devenue progressivement explosive, comme le montre Thomas Piketty⁽¹⁾ en analysant l'évolution des inégalités, parmi lesquelles les inégalités de patrimoine jouent un rôle déterminant.

À la veille de 1914, le capital⁽²⁾ était à un niveau élevé, équivalent à sept fois le Revenu National (notion proche du PIB) et sa répartition était extrêmement concentrée : 90 % du capital détenu par les 10 % de patrimoines les plus élevés (60 % par les 1 % les plus riches !), tandis que les classes moyennes et populaires se partageaient les 10 % restants.



© Jean-Louis Vigulier

Les guerres, la crise et les politiques publiques (nationalisations, fiscalité⁽³⁾) ont provoqué un effondrement du niveau du patrimoine qui ne représentera plus que deux fois le revenu national en 1950.

Mais depuis les années 70, les patrimoines se reconstituent et représentent aujourd'hui six fois le revenu national, soit quasiment le niveau d'avant la Première Guerre mondiale. Leur répartition suit une logique inégalitaire de plus en plus prononcée. Les 10 % les plus riches possèdent aujourd'hui 65 % du total, tandis la moitié la plus pauvre de la population ne possède quasiment rien (5 %). Le fait nouveau est l'émergence d'une classe moyenne patrimoniale (40 % de la population) qui détient 30 % du total. Thomas Piketty estime que le rendement du capital se situe en longue période entre 4 et 5 % alors que la croissance est autour de 1 %. Cet écart amène mécaniquement le capital à faire des petits, surtout quand la fiscalité sur le patrimoine est allégée comme depuis la contre-révolution néolibérale.

Une nouveauté liée au néolibéralisme est l'émergence de très hauts revenus qui donnent un ticket d'entrée dans cette société des riches. Mais **le facteur fondamental de l'accroissement des inégalités** est le retour de l'héritage. Alors que les baby-boomers ont été une génération qui a très peu hérité (du fait de l'effondrement du patrimoine), aujourd'hui la part des successions et donations dans le revenu national atteint 20 %, soit presque le niveau de 1910 (25 %). Pour les générations nées en 1970-1980, l'héritage est redevenu un facteur majeur des inégalités. C'est donc l'aune à utiliser pour « remettre à plat la fiscalité ». ■

DANIEL RALLET

(1) Thomas Piketty : *Le capital au XIX^e siècle*, édition du Seuil, Paris 2013.

(2) Chez Piketty cette notion recouvre le patrimoine foncier, immobilier, financier et professionnel.

(3) Y compris des mesures radicales : en 1945, l'État prélève 20 % du patrimoine des grosses fortunes auxquels il faut ajouter un prélèvement équivalent sur les riches ayant collaboré.

POUVOIR D'ACHAT

Baisse continue...

Le rapport Moreau prévoyait des mesures catastrophiques pour les pensions. Si les plus néfastes n'ont pas été retenues, les choix du gouvernement vont néanmoins grèver lourdement le pouvoir d'achat des retraités.

Revalorisation 2013

Au 1^{er} avril les pensions ont été revalorisées de 1,3 %. Cette augmentation correspond à l'évolution prévisionnelle de 1,2 % pour 2013 à laquelle vient s'ajouter 0,1 % au titre de l'année 2012 (évolution de 1,9 % pour une prévision de 1,8 %). Pour la première fois les prévisions de l'INSEE, qui se montaient à 1,8 % pour 2013, n'ont pas été reprises.

Un choix qui va peser d'autant plus lourdement sur nos pensions que le gouvernement a décidé de reporter la future revalorisation au 1^{er} octobre 2014.

Le report de la revalorisation des pensions

Ces 1,3 % (1 % si l'on tient compte du prélèvement de 0,3 % de la CASA) doivent couvrir l'inflation sur 18 mois. Déjà en 2009 l'ancien gouvernement avait reporté la revalorisation du 1^{er} janvier au 1^{er} avril sous prétexte de mieux maîtriser le calcul de l'inflation de l'année précédente ; ce sont six mois supplémentaires de disette qui

sont infligés aux retraités. Le taux de TVA augmentera, quant à lui, le 1^{er} janvier 2014.

L'instauration de la CASA⁽¹⁾

Dans le droit fil des déclarations de Michèle Delaunay, parlant de « la solidarité intragénérationnelle qui interpelle le système du vieillissement » lors d'un colloque de la Caisse des Dépôts et Consignations, la CASA a été mise en place. Les retraités imposables sont les premiers à subir un prélèvement direct sur le montant de leur pensions. Les salariés sont touchés par un jour de travail pris sur une journée chômée alors que les professions libérales sont exclues de toute contribution. Un coup de canif supplémentaire à la solidarité d'autant plus que, comme en 2013, les fonds récoltés seront en 2014 détournés de leur objectif affiché. ■

JEAN-CLAUDE LANDAIS

(1) Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie

PRÉVENTION À TOUTS LES ÂGES DE LA VIE

Une attitude responsable

Les journées mondiales de telle ou telle affection incitent-elles à se faire dépister ? Après un battage d'une journée les infos tombent dans l'oubli.

La prévention nécessite en effet une éducation à la santé de tous les instants... et des mesures à prendre à tous les âges de la vie. Chaque hiver, la grippe saisonnière touche des millions de personnes en France, pouvant entraîner des complications graves chez les personnes fragiles et les personnes âgées ; d'où les **recommandations pour la vaccination contre la grippe.**

Mais il existe dans l'opinion une désaffection contre toute vaccination : la couverture contre la grippe saisonnière est passée de 60 % à 50 % entre 2009 et 2012. Des faits ont rendu méfiants 18 à 20 % des Français : il s'agit notamment de la survenue de la sclérose en plaques concomitante à la vaccination contre l'hépatite B. Fin novembre 2013, une plainte a même été déposée contre Sanofi Pasteur et l'Agence nationale de sécurité du médicament ; le vaccin Gardasil contre le cancer du col de l'utérus aurait eu de graves



effets secondaires sur le système nerveux central. Et pourtant, **la prévention primaire la plus répandue et la plus efficace** destinée à diminuer l'incidence d'une maladie dans une population donnée reste la vaccination. Au siècle dernier, découverte des vaccins et leur pratique, associées à de meilleures conditions d'hygiène de vie, ont permis d'éradiquer des maladies comme la variole, le tétanos ou la diphtérie.

Il faut donc avoir collectivement et individuellement une attitude responsable vis-à-vis de la vaccination, en s'informant des risques possibles mais en se souvenant aussi que des vaccinations pratiquées à bon escient ainsi que des dépistages à fréquence raisonnable sont les meilleurs atouts pour se garder en bonne santé et contribuer à un effort de solidarité en prévenant le risque d'épidémies. ■

FRANÇOISE EIDEN

MARSEILLE 2014, CAPITALE DU SNES-FSU

31 mars-4 avril, Congrès national

Le congrès national est un moment important de la vie démocratique du SNES-FSU ; tous les syndiqués sont invités à participer aux débats.



2014 sera une année de consultation électorale pour tous les citoyens français : élections municipales, élections européennes.

Pour les adhérents du SNES-FSU le menu sera plus copieux encore : outre les échéances professionnelles, ils auront à s'exprimer dans le cadre de leur organisation syndicale ; ils commenceront par se prononcer sur les rapports nationaux, rapport financier et rapport d'activité qui viennent d'être publiés, voire aussi sur les mêmes rapports académiques.

Viendra ensuite la préparation du congrès national et le débat sur les textes des prérapports qui seront publiés fin janvier, puis la tenue du congrès national à Marseille. L'année scolaire s'achèvera avec l'élection des responsables nationaux. Les retraités ont la réputation de participer nombreux aux échéances électorales ; ceux du SNES-FSU ont à cœur de ne pas ternir cette réputation, c'est pourquoi nous présentons dans ces pages quelques éléments des réflexions en cours. ■

CONGRÈS

Financement des dépenses publiques

Aperçu sur un thème au cœur de la réflexion syndicale et des débats du congrès.

Le financement des dépenses publiques pose deux grands problèmes : en premier lieu, comment disposer des ressources publiques nécessaires si on refuse la solution portée par les politiques néolibérales qui est de réduire la protection sociale et les services publics pour privatiser et livrer ces fonctions sociales essentielles aux marchands, si on veut éviter de bâtir une société inégalitaire avec le retour de la rente et de la propriété privée comme moyens de protection pour les privilégiés et avec les minima sociaux pour les plus démunis. Il

est essentiel pour la démocratie que le niveau souhaité des dépenses publiques fasse l'objet de débats publics au lieu d'être contraint à la baisse par de prétendues « lois » de l'économie. Les politiques d'austérité suivies en Europe visent le déman-

telement de la protection sociale, la déréglementation du marché du travail et la privatisation des services publics.

En second lieu, la fiscalité devrait jouer un rôle majeur dans la réduction des inégalités, alors que nous avons aujourd'hui un système fiscal anti-redistributif. Une véritable réforme fiscale, devrait s'attaquer radicalement aux paradis fiscaux et à la fraude fiscale, revenir à un impôt sur le revenu progressif, imposer les grandes entreprises et construire une fiscalité locale plus juste. **Le congrès sera appelé à trancher** les débats sur la réforme du quotient familial et du quotient conjugal.

Nous devons rappeler notre opposition à la fusion de la CSG et de l'IR, tout en poursuivant la réflexion sur le financement de la protection sociale, en lien avec les travaux du Haut Conseil de Financement de la Protection Sociale. ■

DANIEL RALLET



L'ACTION SOCIALE

Absente de la réflexion dans le précédent congrès, elle ne sera pas oubliée à Marseille.

Suite à l'intervention de la FSU, le décret de mars 2013 offre la possibilité d'une refondation des instances de l'action sociale ministérielle et interministérielle. Concernant l'Éducation nationale, **les retraités sont bénéficiaires de droit à prestation**, comme d'ailleurs de celles de l'action sociale inter-

ministérielle. Cependant leur accès à ces prestations et à ces droits, en dépit des nouveaux textes, continue de se heurter à de nombreux obstacles, à commencer par le déficit de connaissance comme d'information. Quelles propositions faire en ce domaine ? Des dispositions existent en matière d'ac-

tion plus spécialement destinées aux retraités (AMD, ASIA perte d'autonomie, départ à la retraite, aide au logement...). Faut-il les maintenir dans le cadre de l'action sociale ? Comment en élargir l'accès ? Quelles autres prestations à revendiquer pour les retraités ?

G. B.

THÈME 2 DU CONGRÈS NATIONAL

Le métier en fil rouge

L'intitulé définitif de ce thème n'est pas encore établi mais le métier en est le fil conducteur de l'architecture ; s'agissant des préoccupations particulières des retraités, il traitera de la fin de carrière et des retraites, et réservera un espace de discussion pour l'action sociale.

Avec la nouvelle loi sur les retraites,

les retraités subissent une perte nette de leur pouvoir d'achat (nouvelle cotisation de 0,3 %, report de la révision des pensions au 1^{er} octobre, fiscalisation des + 10 % accordés aux parents ayant élevé trois enfants...). Sur le fond il conviendra de réaffirmer avec force que la pension est un salaire continué défini par un code particulièrement ciblé par ceux qui veulent une bascule vers un ou des régimes à cotisations définies, en explicitant ce qui n'est pas toujours une évidence pour les jeunes collègues.

Le nombre de polypensionnés va croissant ; il faut donc demander la proratisation pour le calcul de la pension du régime général. L'indexation des pensions sur les prix paraît une garantie, sauf qu'elle ne l'est pas pour les retraités les plus âgés. Quelle indexation reconstruire ? Quelle pertinence, après toutes ces années de blocage du point d'indice, d'indexation des pensions sur le traitement des actifs ?

Quant aux droits familiaux, il conviendra d'examiner la situation des femmes dont les pensions sont souvent inférieures à celles des hommes et d'être attentif aux manœuvres qui, sous couvert d'égalité, visent à supprimer la majoration pour trois enfants.

Pour la réversion, le mandat devra tenir compte de l'évolution des situations et des parcours conjugaux observés actuellement. Enfin l'allongement de la durée de cotisation et le recul imposé de l'âge de départ à la retraite font de la question de la cessation progressive d'activité une nouvelle priorité revendicative. Il nous faut obtenir son rétablissement dès 55 ans, dans des conditions attractives financièrement et non pénalisantes pour les droits à pension. ■

GEORGES BOUCHART



L'ANI, À L'AUNE DES PRINCIPES MUTUALISTES

Un marché de dupes

L'ANI, l'Accord national interprofessionnel sur la compétitivité et la sécurisation de l'emploi de janvier 2013, ratifié par le MEDEF et trois organisations syndicales (CGC, CFDT et CFTC), a été transcrit dans la loi le 14 juin : un élément de réflexion pour le thème de la protection sociale.

Parmi les mesures décidées figure l'obligation d'une couverture santé complémentaire par le biais de contrat collectif d'entreprise. Pour la MGEN comme pour les autres mutuelles, c'est plus un sujet de préoccupation qu'une avancée. Selon les premières estimations, 100 000 à 200 000 adhérents pourraient quitter le groupe MGEN et migrer vers des contrats collectifs devenus obligatoires.

L'ANI ne va pas tant protéger des personnes nouvelles que transformer des adhésions individuelles en de coûteux contrats collectifs « aidés » (allègement des charges sociales et fiscales des entreprises).

Ces contrats excluent ceux qui sont en dehors de l'emploi : chômeurs, jeunes mais aussi retraités et on ignore aussi ce que couvrira cette complémentaire santé, quels seront les remboursements...

Pour compenser les départs prévisibles, la MGEN se tourne vers les jeunes qui entrent à l'Éducation nationale. Elle leur propose « une offre d'entrée pour jeunes actifs » qui se caractérise par « la couverture des besoins essentiels... adaptés aux revenus de début de carrière ».

N'est-ce pas une nouvelle rupture dans les solidarités intergénérationnelles après le relèvement notoire des cotisations des retraités ?

La MGEN envisage aussi pour 2014 le rattachement de la mutuelle étudiante, la LMDE, en grande difficulté financière. La MGEN a déjà intégré la MOCEN, la mutuelle des œuvres liées à l'Éducation Nationale – elle aussi en difficultés financières – sans que les adhérents-mutualistes n'aient eu leur mot à dire. ■

GERVAISE LIOT



SOUS LE DOUBLE SIGNE DU DIALOGUE INTERSYNDICAL ET INTERGÉNÉRATIONNEL

Les Journées d'automne 2013

Petite innovation : pour cause de rénovation de salle, la SFR-FSU n'a pas tenu ses journées d'automne les 14 et 15 novembre 2013 au SNUipp, rue de Cabanis, comme elle le faisait depuis leur création. Elles ont cependant connu le succès habituel avec la participation d'une centaine de retraités venus de tous les horizons de la FSU.



Bernadette Groison a ouvert les débats

par un examen de l'ensemble de la situation. Les travaux se sont prolongés avec l'analyse de l'évolution de la « population retraitée » au sens large et dans les fonctions publiques, nourrie par un exposé de Bernard Lioure, du collectif national de la SFRN,

et une étude de l'évolution de notre pouvoir d'achat, assurée par Henri Sterdyniak, expert auprès de l'OFCE et membre du collectif des « économistes atterrés ».

Le reste des travaux s'est réparti en quatre séquences : d'abord une table-ronde qui réunissait UNIRS Solidaire, la FGR-FP (représentée par sa secrétaire générale Annick Merlen) et la SFR-FSU ; puis une pré-

sentation, par des syndicalistes espagnols, de la spécificité de leur système de retraites, complexe et en pleine mutation.

Ensuite une table ronde, un débat passionnant, centré sur « l'image de la retraite chez les jeunes », entre représentants de l'UNEF et jeunes enseignants de la FSU, qui a mis en évidence l'obligation d'adapter le discours syndical au vécu des nouvelles générations, pour déconstruire le discours dominant sur l'austérité et obtenir des avancées sérieuses pour la prise en compte des années d'études et des conditions concrètes d'entrée dans la vie professionnelle.

La dernière séquence a permis d'évoquer la vie interne de la SFRN

et les progrès enregistrés dans la reconnaissance de sa légitimité et de sa représentativité au sein de la FSU comme à l'extérieur. ■

J.-Y. BARBIER

Le système des retraites espagnoles expliqué par Luis Castillejo, un camarade des commissions ouvrières

ÉCHOS DES JOURNÉES D'AUTOMNE

Trois questions à Viviane Baudry

Retraitée syndiquée SNES-FSU en Ariège participant pour la première fois aux Journées d'Automne

Pourquoi as-tu participé à ces journées ?

Après le départ en retraite, on se retrouve un peu coupé de l'activité syndicale. Sollicités pour poursuivre leur investissement au sein de la FSU et dans la vie de leur syndicat national, les retraités ont aussi besoin de se retrouver pour échanger sur les problématiques qui les concernent plus particulièrement.

Ont-elles répondu à tes attentes ?

Dans une période où, pour la première fois, les retraités sont directement et durement frappés par une réforme des retraites qui persiste à faire porter les efforts sur les salariés et les retraités, tandis que les attaques idéologiques les présentent comme des « nantis », les journées d'automne de la SFR FSU m'ont permis de mieux apprécier les positions des dif-



férentes organisations : FSU, FGR, Solidaires, mais aussi organisations de jeunes avec le collectif « la retraite, une affaire de jeunes » et organisations étrangères (cette année nos camarades retraités enseignants espagnols). Et de bénéficier des analyses d'Henri Sterdyniak, économiste non orthodoxe, bien moins médiatisées que l'éternel : « on

vit plus longtemps, il faut travailler plus longtemps ». Elles m'ont aussi permis de mesurer les difficultés et la responsabilité du mouvement syndical.

En conclusion ?

Ne pas rester isolés, se retrouver « tous ensemble » est à la fois exaltant et nécessaire. Souhaitons être toujours plus nombreux à nous enrichir aux journées d'automne de la SFR-FSU. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-LOUIS VIGUIER

LES 10 ET 11 DÉCEMBRE 2013

Un invité marquant

Au Collectif national des retraités du SNES-FSU

Jérôme Pellissier a participé aux travaux du collectif national qui réunit les représentants académiques des retraités. Il est écrivain et chercheur en psycho et socio-gérontologie. Depuis quelques années maintenant ses travaux sont connus et reconnus au-delà de la seule sphère universitaire. Ses analyses convergent largement avec les nôtres : la société française restera démographiquement équilibrée dans un avenir prévisible, contrairement aux idées reçues ; il faut déconstruire des rapports officiels qui tendent tous à enfermer les personnes âgées, considérées *a priori* comme malades et handica-

QUELQUES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

- *La nuit tous les vieux sont gris* (essai), éditions Bibliophane 2003
- *La guerre des âges* (essai) éditions Armand Colin 2007
- *Ces troubles qui nous troublent* (essai) éditions Erès 2010, voir aussi son site : www.jerpel.fr

pées, dans un ghetto médical ; on veut bien leur concéder d'être un gisement économique exploitable mais sans droit à une vie sociale, culturelle et, tout simplement, humaine ! Un avertissement au moment où se prépare le projet de loi sur le vieillissement ! ■

J.-Y. B.

ACTUALITÉ DE LA FGR-FP

Préparation du Congrès national

Le Congrès national de Poitiers de la FGR-FP est entré dans sa phase active de préparation ; comme à chaque échéance, la motion revendicative est au centre des discussions.

Suite aux échanges préliminaires, les premiers ajustements départementaux ont été communiqués à l'échelon national de la FGR-FP ; les commissions de travail feront une première synthèse qui reviendra début mars dans les départements pour débat lors des AG du printemps : retour des nouvelles propositions pour le 28 mai au plus tard.

Votée unanimement en juin 2012, la motion de Narbonne reste d'actualité ; elle sera précisée en fonction des évolutions de la situation : la récente loi sur les retraites, le report de la désindexation des pensions, l'instauration de la CASA... Plusieurs

chantiers ouverts appellent à la vigilance : financement de la protection sociale, stratégie de santé, loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, refondation des services d'intervention au domicile, fiscalité, autant de sujets qui pourront donner lieu à des modifications des motions. Les intentions affichées par la MAP⁽¹⁾ de réductions des déficits publics, de 3 à 4 milliards par an jusqu'en 2017, sont en effet très alarmants et tout à fait incompatibles avec les avancées sociales indispensables que nous revendiquons.

La meilleure des préparations du prochain congrès pour la FGR-FP c'est, forte de l'unité qui a réuni tous les délégués autour d'une motion commune, d'en porter les revendications dans l'unité la plus large afin de les faire entendre par l'opinion publique et le gouvernement ; au plan local, des initiatives sont prises : journées de réflexion, interpellations d'élus, conférences... Il doit en être de même au plan national, avec, dans la mesure du possible, l'ensemble des organisations de retraités. ■

ANNIE EVENO

AGENDA SYNDICAL

- **8 et 9 janvier, au siège du S4 : Formation syndicale des retraités**, stage sur le pouvoir d'achat des retraités.
- **12 et 13 février 2014 à Lyon : Assemblée Générale des retraités**, rassemblement annuel des délégués des académies.
- **31 mars-4 avril 2014 à Marseille : Congrès National du SNES-FSU**, les textes des rapports préparatoires sont publiés en janvier dans *L'US*. Informez-vous des lieux et dates de vos congrès académiques et participez à leurs travaux.
- **17 et 18 juin 2014 au Futuroscope de Poitiers : Congrès la FGR-FP**. Le congrès de la FGR-FP se prépare et les « navettes » entre échelon national et sections départementales ont commencé.

(1) Modernisation de l'Action Publique qui s'est substituée à la RGPP, la Révision générale des politiques publiques.



SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

Retraités et syndicalisme, un enjeu d'avenir

Le syndicalisme dans son ensemble est à un moment important de son histoire. Pour tous ceux qui refusent la guerre des générations et y oppose, la solidarité intergénérationnelle, l'enjeu du syndicalisme des retraités est capital.

Dossier réalisé par Marylène Cahouet, Annie Eveno, Daniel Rallet et Jean-Pierre Billot



AU-DELÀ DES CERCLES MILITANTS

Renforcer le syndicat

Les syndicats submergés par une vague grise... Un

Environ 8 000 retraités sont syndiqués au SNES-FSU, soit 13 % de l'ensemble des syndiqués.

La progression ces dernières années du nombre de retraités qui maintiennent le lien avec le syndicat s'explique par un effet démographique – départ en retraite des générations du baby-boom – et « politique », un fort investissement de ces générations dans l'action collective. Ces deux facteurs sont en train de s'inverser, ce qui pose avec encore plus d'acuité la question de la syndicalisation des retraités. La crise, les réformes des retraites menacent clairement les retraités : le niveau des pensions est appelé à diminuer dans des proportions de plus en plus importantes, provoquant un appauvrissement relatif des retraités. Les retraités sont aujourd'hui visés par des mesures fiscales et une désindexation partielle de leurs pensions. Comme les actifs, ils deviennent une cible des politiques d'austérité (qui réduisent la portée des mesures sur l'autonomie), ce qui rend encore plus nécessaire la solidarité que les retraités manifestent avec les autres générations. Cela renforce la nécessité de se syndiquer, car le monde associatif qui prétend représenter de nombreux retraités



Jeunes et retraités,
des échanges fructueux,
comme ici aux Journées
d'Automne de la FSU

© Jean-Louis Viguer

Le syndicalisme des retraités

un fantasme à oublier.

Il n'est pas taillé pour mener ce combat. Cependant celui-ci occupe l'essentiel des positions institutionnelles.

Rester syndiqué quand on part à la retraite est une question ouverte, sauf pour les militants qui y voient une fidélité à leur engagement passé. Le départ en retraite est une rupture relativement radicale avec une vie professionnelle et qui peut être vécu difficilement quand on constate que le regard des autres change, y compris au sein du syndicat de la part des actifs. Ce n'est pas contradictoire avec le sentiment positif d'être libéré de la fatigue et des contraintes qui pesaient en fin de carrière.

Les comportements sont alors très variés : pour beaucoup le désir de maintenir le lien avec le métier, pour d'autres le ras-le-bol par rapport à une fin de carrière difficilement vécue, pour certains l'envie de changer d'horizon et de s'engager sur d'autres terrains. On constate deux moments critiques de la syndicalisation qui concentrent l'essentiel de la désyndicalisation : lors du départ et deux années après, ensuite c'est stable.

Pour renforcer le syndicalisme des retraités au-delà des cercles militants, il faut bien sûr investir le terrain revendicatif, mais aussi développer des services et des outils qui répondent aux besoins des retraités. Il faut aussi que le syndicalisme pose la question du rôle social des retraités et de l'unité entre les générations. ■

SOURCES ACTUELLES ET PERSPECTIVES À TERMES

Pour plus d'informations sur le sujet :

- Damien Bucco : *Syndicalisme, retraité et solidarité intergénérationnelle* in *Cahier de l'Atelier*, avril-juin 2010
- D. Bucco *Un nouvel acteur syndical : les retraités*, Silverlife Institute-Centre d'expertise sur l'économie du vieillissement, novembre 2006
- S. Beroud et G. Ubbiali *Association ou syndicat ? Le syndicalisme des retraités face au principe associatif*, Rennes, PUR 2006
- J.-P. Viriot-Durandal, *Le pouvoir gris. Sociologie des groupes de pression des retraités*. PUF 2003

Recherche sur le syndicalisme retraité

En projet un travail de l'Institut de Recherche de la FSU avec le sociologue Georges Ubbiali : qui sont les syndiqués retraités au sein de la FSU et quelles sont leurs attentes ? Quelles sont les motivations qui les amènent à continuer à se syndiquer ? Un enjeu important pour l'avenir.



ENTRETIEN

Une nouvelle retraitée

Marie-Hélène, professeure de mathématiques lyonnaise, partie à la retraite le 1^{er} octobre 2013.

Quand et comment as-tu envisagé ton départ en retraite ?

Le terme de ma carrière était prévu depuis la réforme de 2003... Ce serait en 2013 afin d'avoir tous mes trimestres et donc de partir sans décote. À partir de là, je me suis dit que c'était une étape importante dans ma vie et qu'il fallait l'organiser.

Comment as-tu préparé ta retraite ?

J'enseignais avec plaisir, c'était le métier que j'avais choisi donc, mes élèves, les contacts avec mes collègues, les discussions en salle des profs, la vie syndicale tout cela allait sans doute me manquer. Et puis les années ont passé, des réformes nous ont été imposées et finalement pendant mes dernières années d'activité la perspective de la retraite m'a permis de relativiser les difficultés grandissantes de l'exercice de notre métier et de voir arriver cette échéance avec soulagement.

Je souhaitais profiter de ce temps retrouvé pour voyager, me mettre au chant choral, etc. ; mais pour

autant je n'envisageais pas cette nouvelle vie sans une activité militante. Après quelques hésitations j'ai fait le choix de me renseigner sur l'enseignement en milieu carcéral afin de concrétiser un projet que j'avais depuis plusieurs années.

Quels arguments utiliserais-tu pour convaincre un ou une future retraitée de rester syndiqué ?

Rester syndiquée était une évidence car l'éducation des nouvelles générations n'allait pas cesser de m'intéresser du jour au lendemain, et je souhaite suivre les évolutions du métier et agir pour défendre le service public d'éducation notamment.

Enfin il ne suffit pas de se réjouir... de l'augmentation de la moyenne d'âge si on ne se penche pas, en particulier, sérieusement sur la prise en charge de la perte d'autonomie qui, aujourd'hui, reste largement à la charge des familles malgré l'aide non négligeable des départements. C'est aussi une raison pour moi de continuer à militer en tant que retraitée. ■

LES SYNDICATS ET LES RETRAITÉS

Une histoire récente

Mis à part dans la fonction publique d'État, les syndicats ne se sont que tardivement posé la question de la syndicalisation des retraités et à plus forte raison du syndicalisme des retraités. La vision de la situation était simple : « *les retraités sont en marge de la vie de travail donc de la vie syndicale* ».

La FGR-FP est née en 1936 en période d'avancées sociales, de la nécessité pour les retraités de la fonction publique de s'organiser pour veiller à l'application du code des pensions et obtenir des améliorations. En 1968 les centrales ouvrières prennent conscience, devant les résultats du recensement de la population et surtout à la lumière des événements de mai, de l'urgence de syndiquer les retraités, de les organiser et de tirer profit de leur potentiel militant.

En 1969 la CGT organise une conférence nationale des retraités et crée une Union Confédérale des Retraités. Les autres centrales sont dans la même démarche. Avec l'utilisation massive des préretraites comme réponse aux licenciements massifs qui mar-

quent la fin des Trente Glorieuses, avec l'instauration effective en 1983 de la retraite à 60 ans, le nombre des retraités syndiqués s'accroît considérablement pour aboutir à la situation actuelle.

Les centrales ouvrières ont aussi dû répondre aux gouvernements successifs qui depuis les années 60 initiaient une politique d'action sociale en direction des personnes âgées, contribuant à nier le caractère de la retraite comme « revenu continué » assis sur des cotisations et la solidarité. Mais l'absence initiale des syndicats, sauf dans la fonction publique, a favorisé l'émergence d'associations dites du troisième âge. À l'origine elles prétendaient occuper les retraités, organiser

leurs loisirs, tisser du lien social. Elles sont très vite regroupées pour intervenir sur le terrain de la vie quotidienne, organisant des actions de prise en charge des personnes âgées et se sont constituées en lobbies se présentant comme apolitiques mais qui se donnent pour but de peser sur les choix gouvernementaux en matière de politiques publiques pour la vieillesse. Gommant dans leur démarche tout aspect revendicatif commun avec les actifs, elles entendent disputer aux syndicats la représentation des retraités dans les instances qui les concernent au nom d'un monopole de la représentation « des âgés » qui serait leur apanage.

Il existe donc actuellement deux pôles antagonistes pour représenter les retraités et les personnes âgées :

- un pôle syndical constitué des UCR, les Unions Confédérales de Retraités et Sections ou Unions de retraités des syndicats non confédérés tel la SFR-FSU ou l'UNSA-Retraités... ;
- et un pôle associatif « dit indépendant » constitué autour de la CFR (Confédération Française des Retraités) qui, après avoir aggloméré les poids lourds associatifs tels les « Aînés Ruraux », revendique deux millions d'adhérents. Elle multiplie les démarches pour s'imposer comme l'interlocutrice

des pouvoirs publics en France et en Europe où elle est en concurrence avec la FERPA (Fédération Européenne des Retraités et Personnes Agées), branche retraitée de la Confédération Européenne des Syndicats. Ce pôle « dit indépendant » considère que la défense des retraités et personnes âgées doit être exclusive et que les organisations syndicales qui préconisent l'unité d'organisation et de revendication avec les actifs ne peuvent assumer ce rôle.

Le fait syndical chez les retraités est donc contesté dans ses fondements mêmes ; l'enjeu du syndicalisme des retraités n'est par conséquent pas anodin mais engage de fait l'avenir de tout le syndicalisme. ■

Actifs, retraités,
tous ensemble,
le choix de la FSU



© Jean-Louis Vigulier

LA FGR-FP

Une place à part

Forte de 53 000 adhérents retraités, la FGR-FP est une pièce importante du puzzle syndical que constituent les organisations de retraités, la plus ancienne et sans doute la plus originale.

Fondée le 20 juillet 1936, la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique est historiquement la première organisation de retraités ; elle a affiché à sa création une vocation revendicative : faire appliquer intégralement le code des pensions voté en 1924 alors que ce n'était pas encore le cas. Pratique fort inédite, sa première secrétaire générale était une institutrice, Marthe Pichorel. Interdite pendant l'Occupation, elle s'est reconstituée à la Libération ; elle a résisté depuis aux scissions syndicales de 1948 et 1992.

La FGR-FP rassemble au niveau national et départemental des militants de syndicats de l'UNSA, de la FSU, de Solidaires, de FO... et des adhérents directs, essentiellement d'anciens syndiqués. Elle est l'une des composantes majeures du Pôle des retraités de la Fonction publique – 260 000 adhérents – qu'elle a

constitué avec des associations de retraités de la gendarmerie, de la police, de la Poste et des officiers marins. Tenus longtemps à l'écart de toute fonction élective dans les instances délibératives de la FGR-FP, le SNES et d'autres syndicats de la FSU sont depuis quelques années partie prenante des directions au plan national et départemental. Le travail unitaire réalisé depuis une petite dizaine d'années a conduit à des positions revendicatives dans lesquelles chacun s'est retrouvé.

La donne a certes changé avec l'élection d'un nouveau président, et le positionnement de l'UNSA sur certains dossiers rend le consensus plus difficile ; le travail engagé se poursuit néanmoins. Le SNES-FSU l'aborde avec la même volonté de poursuivre une démarche revendicative commune de la FGR-FP et de se donner les moyens de la faire aboutir. ■

DU CÔTÉ DE LA FSU

Trois questions à Pierre Toussenel

Pierre Toussenel est le cofondateur des SFR (Sections Fédérales de Retraités de la FSU) dont il défendit la création au congrès national de la FSU en janvier 2007 à Marseille.



© Jean-Louis Viguière

Tu as été le principal artisan de la création des SFR, peux-tu nous rappeler ce qui l'a motivée et a justifié sa place au sein même de la FSU ?

Dans plusieurs sections départementales de la FSU, les retraités du SNEP, du SNES et du SNUipp notamment avaient mis sur pied

une structure de réflexion et d'animation commune pour les retraités. Le besoin existait donc, de plus en plus pressant, de créer une telle structure à tous les niveaux. Il s'agissait d'une part d'ancrer le syndicalisme des retraités aux côtés des actifs de leur syndicat et d'autre part de faire face à une éventuelle mutation de la FGR, largement dominée à l'époque par l'UNSA, en tissant des liens à tous les niveaux avec les unions confédérales de retraités pour faire face à toute éventualité.

Plusieurs syndicats de la FSU étaient déjà affiliés à la FGR-FP, d'autres les ont rejoints : qu'est-ce qui légitime cette double adhésion ?

Notre volonté était de maintenir cette adhésion et d'œuvrer à faire accepter par la majorité UNSA un partage des responsabilités dans la FGR, le refus de ce partage ayant été à l'origine du suicide de la FEN par l'exclusion du SNES et du SNEP.

Avec le recul et l'expérience, les SFR ont-elles trouvé leur place dans le syndicalisme des retraités ?

La situation a évolué très positivement dans la FGR au fil des ans. La FSU y compte désormais plus d'adhérents que l'UNSA ; le rôle et le poids de ses syndicats y sont reconnus. Quant à la SFR nationale, maintenant prise en compte dans notre fédération comme par les pouvoirs publics et ses partenaires, elle est très utile pour la défense des intérêts des retraités. Dans les départements, les SFR sont dans la plupart des cas parties prenantes des inter-UCR malgré quelques veto passés, en particulier de la CFDT. ■

SYNDICALISME DES RETRAITÉS : CHAMP REVENDICATIF

Une double approche

Le syndicalisme réfute l'idée d'une assignation sociale des retraités au silence ou d'un simple soutien aux revendications et aux actions des actifs.

Ainsi l'engagement syndical des retraités dans le SNES-FSU est le résultat du choix d'un syndicalisme intergénérationnel. L'identité syndicale des retraités du second degré se fonde sur le prolongement de leur identité professionnelle qui perdure, même si le départ du métier a été vécu comme une libération. Le champ revendicatif des retraités résulte donc d'un double mouvement : d'une part en tant que retraités avec des revendications spécifiques et d'autre part en tant qu'anciens actifs puisque la retraite est un salaire continué. Ils portent donc aussi avec les actifs des dossiers sociaux aux enjeux plus larges : protection sociale, retraite, pouvoir d'achat, fiscalité...

Comme les adhérents des UCR, les retraités du SNES-FSU et plus largement de la FSU agissent de

concert avec les actifs regroupés dans les organisations syndicales, alors que les associations de retraités et personnes âgées s'en démarquent le plus souvent : la présence des retraités aux côtés des actifs dans les manifestations en témoigne comme en témoigne par exemple la condamnation par les retraités syndiqués de la « journée de solidarité Raffarin » alors que les associations l'ont en général plébiscitée et la plébiscitent encore.

Il y a aussi indéniablement des dossiers spécifiques. L'actualité en est la preuve au moins sur deux plans. Ce sont d'abord les attaques contre le pouvoir d'achat des retraités, amputé par la CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) de 0,3 % pour les retraités imposables

et par la désindexation partielle des pensions. Sans parler des campagnes récurrentes contre les retraités présentés comme des nantis égoïstes, campagnes lourdes de menaces.

C'est aussi la concertation entamée depuis peu sur la future « loi d'adaptation de la société au vieillissement ». La plus grande vigilance s'impose pour que ce dossier, qui n'a que trop tardé, aboutisse et réponde aux attentes, aux besoins. Au centre du problème : la question des financements. La CASA, qui segmente les générations et qui, pour le moment, est détournée de ses objectifs, ne peut suffire. Le gouvernement s'oriente vers une refondation du financement de la protection sociale ; or la politique menée jusqu'ici

dans ce domaine va à l'encontre des intérêts des actifs et des retraités.

Enfin le syndicalisme retraités est ouvert sur des problématiques dites sociétales en s'investissant par exemple dans le domaine des loisirs et de la culture pour combattre l'aspect occupationnel ou thérapeutique de la conception des loisirs développée par les associations et les clubs dits du « troisième âge ». Pour les retraités SNES-FSU dont le syndicalisme est et a toujours été par sa nature même ouvert sur le monde, sur le champ culturel, ce n'est pas une découverte mais la confirmation d'une identité. ■

POUR NE PAS CONCLURE

« Continuer à être militant pour soi-même et pour autrui »

L'engagement syndical à la retraite s'inscrit dans la continuité syndicale. Comment rompre en effet avec l'implication dans la lutte pour une autre société porteuse de valeurs ?

Continuité syndicale d'un besoin d'agir qui a été imprimé par des décennies de militantisme. Continuité d'un besoin de sens et de toujours avoir prise sur le monde. Rôle de transmission aussi puisqu'il s'agit pour l'organisation de garder des militants expérimentés, de transmettre un capital militant. Les luttes nouvelles s'alimentent des luttes passées non pour les reproduire mais pour s'en nourrir, les analyser, en tirer des enseignements et poursuivre.

Retraite syndicale, le mot est ambigu. Le métier fini, le militantisme syndical devrait l'être aussi. Logique purement formelle car il faut rappeler que les retraités ont aussi intérêt, en tant que retraités, à poursuivre leur engagement syndical à la retraite.

Il faut revenir à l'essence même du syndicalisme : organisation collective pour défendre ses revendications, et pas seulement les revendications intergénérationnelles, ciment de notre syndicalisme au SNES-FSU.

On peut parler, de façon distincte mais non contradictoire, de l'aspect catégoriel en prenant appui sur la situation spécifique de retraité avec les questions de pension : calcul, taux, revalorisation... Aspect catégoriel aussi avec cette période de la vie où les questions de santé, d'autonomie, se posent sans doute avec plus d'acuité.

Comment faire enfin pour que ce temps soit un temps enfin libéré, comment anticiper des moments plus fragiles, comment les accompagner ?

Derrière ces interrogations, la revendication d'une autre société où se jouent différemment les questions du travail, de la retraite, des temps de vie. On peut être retraité et syndicaliste dans un syndicalisme d'actualité et non de survivance du passé. Le syndicalisme est porteur d'espoir. ■

Réunion du collectif national d'animation



© Jean-Louis Viguer



Dans cette rubrique, Marie-Louise Billy et Robert Jacquin vous répondent ; envoyez vos questions à **L'US-Retraités**, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou par mail à enretraite@snes.edu
Permanence téléphonique les mercredi et jeudi : 01 40 63 27 32 et 01 40 63 27 31

23 ET 30 MARS 2014,
ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les principaux changements

- **Les électeurs vont devoir exprimer deux votes sur le même bulletin** ; un pour « la liste des candidats au conseil municipal » sur la partie de gauche et un pour la liste « des candidats aux mandats des conseillers communautaires » sur la partie de droite. Les candidats à l'élection au conseil communautaire des EPCI* (communauté de communes – d'agglomération – urbaine et des métropoles) doivent être également candidats au conseil municipal.

- **Le mode de scrutin dépend toujours de la taille de la commune**

Dans les communes de plus de 1 000 habitants le système, qui implique le respect de la parité, combine scrutin majoritaire à deux tours et scrutin proportionnel.

Au premier tour, la liste ayant obtenu la majorité absolue obtient la moitié des sièges et les sièges restants sont répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5 % des exprimés y compris la liste majoritaire. Si aucune liste n'a 50 % des voix au premier tour, le deuxième tour est nécessaire. Seules les listes ayant obtenu plus de 10 % de suffrages exprimés peuvent s'y maintenir. Le mode d'attribution des sièges est le même qu'au premier tour et la liste arrivée en tête obtient la moitié des sièges.

Dans une commune de moins de 1 000 habitants le scrutin reste le scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. L'obligation de parité homme/femme n'est pas requise et les électeurs peuvent toujours ajouter ou supprimer des candidats sur le bulletin de vote ; pour être éligible il faut cependant avoir fait acte de candidature.

Cas particuliers : À Paris et Lyon, les élections se déroulent par arrondissement ; par secteur à Marseille.

(1) EPCI : établissement public de coopération intercommunale (groupement de communes)

QUE FAIRE?

En cas de litige avec son distributeur d'eau

Anomalie sur votre facture d'eau

Il s'agit peut-être de la conséquence d'une fuite ou d'une erreur de relevé ; commencez par vérifier toute l'installation de votre domicile. Si aucune fuite n'est décelée, appelez votre fournisseur pour qu'il contrôle votre compteur.

Depuis le 1^{er} juillet 2013, afin de protéger les abonnés en cas de fuites non visibles (canalisations enterrées), si leur surconsommation excède le double moyen du volume consommé sur les trois dernières années, le fournisseur a l'obligation de les prévenir, soit au moment du relevé annuel du compteur, soit au plus tard au moment de l'envoi de la facture.

En cas de fuite vous avez un mois pour faire effectuer les réparations par une entreprise de plomberie qui fournira une attestation, laquelle vous dispensera de régler ce qui excède le double de votre facture habituelle. Et si votre distributeur ne vous a pas averti, vous pouvez également demander de bénéficier de ce dégrèvement.

La charge de la réparation ne vous incombe que si la fuite se trouve après le compteur sur votre terrain ; toute fuite concernant des canalisations situées avant le compteur et en dehors des limites de votre propriété relève de la responsabilité du service des eaux.

Le compteur

Le compteur est la propriété du service des eaux, qui vous le loue. Il est nécessaire de l'entretenir et s'il est situé à l'extérieur de le protéger du gel.

Si vous craignez un dysfonctionnement du compteur, vous pouvez demander sa vérification à la société distributrice. Cependant, si aucune erreur n'a été commise et que son fonctionnement est normal, les frais de l'intervention seront à votre charge. En revanche, en cas d'anomalie constatée, la recherche sera prise en charge par le service des eaux.

En cas de litige

Adressez-vous d'abord directement à votre distributeur d'eau par courrier (recommandé, c'est plus prudent). Si au bout d'un mois il n'a pas répondu à une réclamation écrite, vous pouvez vous adresser au médiateur de l'eau.

Le médiateur doit être saisi par une simple lettre accompagnée d'une copie des documents justificatifs du litige ; il dispose d'un délai de deux mois pour étudier votre dossier et vous proposer une solution que vous êtes libre de suivre ou non. Adresse et renseignements complémentaires sur le site : www.mediation-eau.fr



© Wikipédia / Felkrokoyade

Ancien compteur.
Musée de l'eau à Lisbonne

400 MILLIARDS POUR LES BANQUES

La dette

Véritable invitation à devenir « un expert en démystification », ce passionnant documentaire, sorti en septembre 2013, est l'œuvre de deux réalisateurs professionnels indépendants, Sophie Mitrani et Nicolas Ubelmann.

Pourquoi ce film ?

Nicolas : J'écoutais une émission de *France Inter* après la crise de 2007 quand une auditrice demande à un petit groupe d'experts économiques : « d'où vient l'argent qu'on va injecter dans les banques pour les sauver ? ». Quelques mois auparavant Fillon déclarait être à la tête d'un État en faillite, les caisses étaient soi-disant vides, mais subitement, on avait trouvé plus de 400 milliards pour sauver les banques... L'auditrice n'a pas obtenu de réponses à sa question ! J'ai alors tapé sur internet : « d'où vient l'argent ? », et là je suis parti pour trois ans ! Le film entier est notre recherche pour répondre à cette question.

Sophie : Sydney Pollack disait « *Il y a deux manières de faire des films : expliquer aux gens ce que vous avez découvert, ce que vous savez, ou bien essayer de comprendre des choses que vous ne connaissez pas* ». Pour moi la dette ça a été un peu les deux.

J'ai souhaité participer à la réalisation de ce film car, honnêtement, je ne comprenais rien, ou pas grand-chose, à ces questions monétaires et financières. Pourtant, en écoutant les cascades de nouvelles sur la dette, la crise et la nécessité absolue de faire des économies, j'ai eu assez tôt le sentiment d'un « enfumage » de grande ampleur.

De quoi nous parle-t-il ?

Nicolas : Il apporte des réflexions à partir de questions simples : qui fabrique l'argent ? Qui décide ? Les déficits publics, le chômage, le besoin de croissance, les crises financières, tout cela est relié à la façon dont nos sociétés créent la monnaie. C'est cette découverte que nous avons eu envie de partager en faisant ce film.



Sophie : On nous répète à l'envi qu'il n'y a pas d'argent et on a fini par y croire. Mais l'argent c'est une fabrication humaine, ce n'est pas une ressource naturelle. Nous ne sommes plus à l'époque où les réserves d'or limitaient la quantité de monnaie. Aujourd'hui, 90 % de la monnaie sont des chiffres créés sur ordinateur par ceux qui en ont le droit. Alors qui décide de combien d'argent on injecte dans la société et où on l'injecte ? La réponse est dans le film !

Pour conclure ?

Nicolas : Nous avons réalisé ce film en toute indépendance pour faire entendre une autre voix que celles des experts officiels des gouvernements et des journaux télévisés, et nous invitons tous ceux et celles qui souhaitent organiser des projections-débats à prendre contact avec nous.

Sophie : J'espère que le résultat va vous passionner, vous indigner, vous éclairer, vous donner des idées et quelques clés pour changer la donne... Pour que l'argent redevienne le bien public qu'il devrait être, un puissant outil de progrès collectif, et non plus l'instrument de cette oligarchie absolutiste et débauchée qui veut contrôler nos vies. ■

**PROPOS RECUEILLIS
PAR JEAN-LOUIS VIGUIER**

• Pour en savoir plus et retrouver la programmation : www.ladettefilm.com

Afrique du Sud

Cheminer avec les écrivains

Alan Paton [1903-1988]

Pleure, ô pays bien-aimé (1948)

André Brink [1935-]

Au plus noir de la nuit (1974)

Une saison blanche et sèche (1980)

Un turbulent silence (2003)

Mes bifurcations autobiographie (2010)

Un instant dans le vent (2011)

Nadine Gordimer [1923-] Prix Nobel de littérature en 1991 - Dernières parutions :

Le Conservateur (2013 - Cahiers rouges Grasset)

Récits de vie (2012 - Grasset)

Vivre à présent (2013 - Grasset)

J.-M. (John Maxwell) Coetzee [1940] Prix Nobel de littérature en 2003

Mikael K., sa vie, son temps (1983 - Points)

Paysage sud-africain (2008)

Une enfance de Jésus (2013 - Seuil)

Breyten Breytenback [1939-]

Mémoire de poussière et de neige (1989)

Le cœur-chien (2005 - Actes Sud)

Outre-voix : conversation nomade avec Mahmoud Darwich (2009 - Actes Sud)

Parmi les policiers récents :

Henning Mankell

La lionne blanche (2005 - Points)

Don Meyer

Les soldats de l'aube (2004 - Points)

Caryl Ferey

Haka (2003 - Folio policier)

Zulu (2010 - Folio policier)

Et ne pas oublier, les écrits de Mandela

Un long chemin vers la liberté Nelson Mandela - Autobiographie. Fayard 1995, Livre de poche 2009

Les grands discours Nelson Mandela, [dont celui de son investiture le 10 mai 1994] (Points 2010)

Conversations avec moi-même Lettres de prison, notes et carnets intimes, Nelson Mandela (La Martinière 2010 - Points poche 2011)

Pensées pour moi-même - Citations autorisées de Nelson Mandela (La Martinière 2011 - Points poche 2011)

Un choix proposé par Michèle Olivain
en livre de poche, sauf indication différente.



> Friches industrielles, une nouvelle vocation

Les « jumeaux »
siège du FRAC
de Dunkerque



© Yves Pannecquin

Dans les villes européennes du XXI^e siècle, les traces de l'industrialisation passée subsistent et représentent des potentiels fonciers parfois laissés en déshérence ou offerts à l'appétit des spéculateurs immobiliers. L'extension des friches est allée de pair avec la désindustrialisation à partir du milieu des années 1970 ; récemment les collectivités locales ont pris conscience de leur potentiel culturel et donc touristique et économique. Un pari risqué mais en passe de réussir.



LE FRAC DE DUNKERQUE

Du chantier naval à l'art contemporain

« *L'art est simplement la preuve d'une vie pleinement vécue* » Stiv Batons (sur le fronton du FRAC)

Dunkerque a célébré en 2013 à la fois les 30 ans des FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) et son rang de capitale culturelle régionale du Nord-Pas-de-Calais.

Le FRAC de Dunkerque existait depuis 1996 mais à l'étroit dans une ancienne maternité et avait besoin d'espace. Depuis la mi-novembre, il a intégré le site des anciens chantiers navals fermés depuis 25 ans. État, Région et communauté urbaine de Dunkerque ont contribué à égalité à hauteur de 15 millions d'euros au financement de l'opération. Le nouveau bâtiment offre 2 000 m² d'exposition (sur 6 niveaux), 2 800 m² de réserves

et se situe dans le quartier portuaire rénové du Grand Large.

La mue s'opère de façon originale car, si le site est une friche, le lieu d'exposition consiste en un jumeau translucide (comme le Louvre-Lens) construit près du dernier vestige patrimonial du chantier, le monumental atelier de préfabrication surnommé la « cathédrale », 75 m de long, 25 m de large, 30 m de haut. Impossible de détruire la « cathédrale », d'où l'idée de construire

un jumeau à double enveloppe pour économiser l'énergie, translucide pour évoquer l'ouverture à tous : l'art est placé en cœur de ville, le musée se veut ouvert à tous.

Une rue couverte permet une vue d'ensemble sur l'intérieur des deux bâtiments ; une passerelle extérieure de 300 m sera réalisée permettant de rejoindre une digue. Déjà en fonctionnement : un café pour échanger, un studio pour accueillir des ateliers de médiation, un salon pour les événements liant art et design, un forum de 600 m² – cœur du bâtiment – pour les grandes pièces et un belvédère qui permet une vue imprenable sur le port, la ville et la Mer du Nord, et sert lui aussi de lieu d'exposition. ■

GEORGES BOUCHART

• Première expo : « Le futur commence ici », jusqu'en avril (entrée gratuite au FRAC jusqu'à cette date).

UN PROJET FRANCO-BRITANNIQUE

Depuis septembre 2013 des équipes mixtes internationales se rencontrent tous les quinze jours au CUEEP⁽¹⁾ Littoral du Pas-de-Calais ; elles travaillent à un projet de réaménagement de friches urbaines qui lie le Kent et le Pas-de-Calais ; au-delà de la configuration franco-britannique, elles intègrent des Chinois, des Indiens, des Grecs et des Albanais. Cofinancé dans un cadre inter régional, le projet « Recreate » est soutenu par les Universités de Bournemouth et d'Artois ainsi que par la Communauté d'agglomération de Lens. Il s'agit de développer des industries créatives (design, applications numériques...) centrées sur la réhabilitation de friches urbaines afin d'y créer des espaces de travail pour ces entreprises. Sont en cours d'études : la réhabilitation de bains-douches à Flers (Orne) ; la Old Bank à Margate (Kent) et en projet des friches urbaines à Medway et Calais.

G.B.

(1) CUEEP : Centre universitaire-économie d'éducation permanente, organisme de formation continue de l'Université de Lille.

PETIT CATALOGUE INCOMPLET ET DANS LE DÉSORDRE DE QUELQUES RÉAMÉNAGEMENTS

Il n'y a pas que les établissements industriels abandonnés qui ont donné lieu à des friches. Certaines zones portuaires et leurs entrepôts, d'anciennes voies de chemin de fer, d'autres lieux encore sont « recyclés » et changent de vocation. Les activités culturelles dominent dans les types d'aménagement retenus comme dans la Bilbao réanimée par Guggenheim :

Mines, terrils et abords avec comme fleuron le Louvre-Lens

Secteurs industriels urbains : Paris La Chapelle, île Seguin ; Lyon Confluence et l'île de Nantes ; Belle de Mai Marseille ; et la « piscine » de Roubaix et le gazomètre Saint-Denis transformé en Stade de France...

Docks et Ports : docks de Londres ; quais de la Garonne à Bordeaux ; Gare maritime de Cherbourg ; et entrepôts de l'ancien port fluvial de Besançon devenus Cité des Arts et siège du FRAC en 2013...

Halles ou Entrepôts : halle au cuir Censier Paris ; Bercy zone commerciale ; Fives Bourse du travail ; Grands Moulins Paris ; LU à Nantes et les Abattoirs de La Villette devenus Cité des sciences Paris...

Emprises ferroviaires devenues musées : Orsay Paris ; Gare Saint-Sauveur Lille ; voies ferrées transformées en vélo-route ou coulée verte ; et même la prison de Nantes transformée en hôtel de luxe ou un chalutier de RDA en salle de spectacle ambulante...

UNE BOURSE DU TRAVAIL EN TERRE DE LUTTE

Lille-Fives⁽¹⁾

Depuis novembre 2012 les syndicats lillois, dont la FSU, ont emménagé dans une nouvelle Bourse du Travail, située « boulevard de l'Usine ». Elle occupe les grands bureaux de ce qui fut la *Compagnie de Belles-filles*.

Cette entreprise fut l'un des principaux fabricants de loco- motives à vapeur avant 1939,

puis après-guerre de locomotives électriques. Dans les années 1950 c'est plus de 5 000 personnes qui travaillaient dans une usine aux multiples ateliers. Dans les grands bureaux, outre la direction se trouvaient plusieurs centaines d'ingénieurs, de techniciens, de dessinateurs qui concevaient les matériels fabriqués dans les ateliers. Dès l'entre-deux guerres, la production est diversifiée, avec gares, ponts métalliques, usines clés en main : pétrochimie et surtout sucreries pour la France et l'étranger jusqu'en Amérique latine ou en Union soviétique... Les sucreries font la moitié du chiffre d'affaires de la compagnie dans les années 1960, avec cent personnes aux « études » dans les Grands Bureaux. Ce passage de la locomotive à la sucrerie, choix du groupe ban-

caire Paribas, s'est accompagné de fusions dans la seconde moitié du XX^e siècle qui conduisirent au plan de licenciements de 1959 – plus de 1 500 personnes concernées – provoquant une grève qui fut l'un des premiers affrontements majeurs de la période gaulliste, dans ce bastion du mouvement ouvrier où les militants de la CGT, héritiers d'une résistance active à l'occupant nazi, dans l'usine même, tenaient la place principale. Ils menèrent des luttes intenses jusque fin des années 1990 et la disparition complète des « fabrications » comme des « études ».

La tentative municipale de raser la cheminée d'usine a été mise en échec il y a deux ans. La cheminée est encore là avec à ses pieds la Bourse du Travail de Lille. ■

JEAN-FRANÇOIS LAROSIÈRE

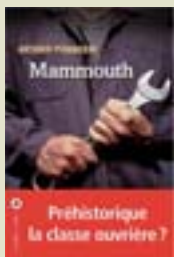
(1) Fives fut incorporé à Lille sous le Second Empire.

Quelques lectures

Les suggestions
sont de *Marylène Cahouet*

Mammouth

Préhistorique
la classe ouvrière ?



Rien à voir avec le film du même nom. Ici nous sommes en Italie dans une usine de câbles avec le leader syndical Benassa. Vingt ans de bagarres contre l'exploitation capitaliste : grèves, manifestations... avec les « comités syndicaux » de l'usine.

Mais la loi du marché effrite peu à peu cette unité ouvrière. Et le leader broie du noir. Il s'interroge : se mettre en retrait ou poursuivre ? Le livre se concentre sur les quelques jours qui précèdent la décision de Benassa : la vie à l'usine, les réunions passionnées, les débats truculents, la vie privée et des portraits hauts en couleur des ouvriers et des patrons. L'auteur, qui a travaillé plus de 30 ans en usine, rappelle que « lorsque le syndicat se divise, une partie va vendre son âme au patron et l'autre au diable [...] le seul à payer pour tout le monde, c'est l'ouvrier, car le patron vous effile au rasoir ».

• *Mammouth* d'Antonio Pennacchi ; traduction : Nathalie Bauer, éditions Liana Lévi, 2013.

Intégration à l'italienne

En passant par la Lorraine

Chaque année, Villerupt, petite ville d'une vallée encore vouée récemment à la sidérurgie, se métamorphose : fin octobre, début novembre. Elle devient pendant quinze jours la capitale du cinéma italien. On a célébré en 2013 le 36^e anniversaire de ce Festival du film italien. En 1974, avant que n'éclate la première grande crise de la sidérurgie, des jeunes universitaires passionnés de cinéma et issus pour la plupart de l'émigration italienne se sont lancés dans cette aventure pour mieux faire connaître le cinéma de leur pays d'origine ; l'aventure dure toujours...

• Pour compléter votre information, lire l'article de Silvia Octave dans la *Lettre aux Retraités* de l'académie de Strasbourg. Sd67.fsu/MG/pdf/lettre_aux_retraités

LES DESSOUS DE L'ISÈRE AU COUVENT

Une expo insolite

Fleuron de l'industrie iséroise au xx^e siècle, la fabrication des sous-vêtements féminins dont les usines animaient la vie des quartiers a marqué l'histoire de la région. Leurs bâtiments, transformés souvent en résidences, portent parfois encore le nom de l'entreprise.

La première usine iséroise de sous-vêtements féminins, LOU,

est née dans le contexte de l'après-guerre marqué par l'arrivée de la consommation de masse et surtout l'évolution de la place des femmes dans la société contemporaine. Elle devint rapidement l'un des plus importants employeurs de Grenoble avec 1 200 salariés. Suivirent de nombreuses autres sociétés : O Yes, Playtex, Lora, Clairmaille, Valisère, Wonderbra... des noms qui résonnent aux oreilles féminines. Dès les années 70 les entreprises furent absorbées par de grands groupes internationaux. La concurrence et la délocalisation des fabrications ont entraîné la perte des fameux « dessous de l'Isère ». Des milliers de salariés ont perdu

leur emploi ; la dernière fermeture est celle de Playtex en 2010. Cette longue histoire est retracée dans une exposition proposée par le Musée Dauphinois⁽¹⁾ : les collections de corsets, faux-culs, dentelles, frou-frous, les photos déshabillées, témoignent de ce passé, ponctuées de banderoles revendicatives, de vidéos émouvantes d'ouvrières qui ne veulent pas que meure leur savoir-faire...

Ironie de l'histoire ou clin d'œil à Diderot, c'est un lieu « reconverti », le Couvent de Sainte-Marie d'en-haut, devenu le Musée Dauphinois, qui abrite l'exposition. ■

ANNIE EVENO

(1) 30, rue Maurice Gignoux, 38031 Grenoble. Entrée gratuite.

UNE INVITATION À JOUER

Le goût des mots

Un recueil poétique, une invitation à jouer, même devenus adultes, avec les mots.

Quand « presbytère » tomba dans l'oreille de Colette⁽¹⁾

toute petite, elle en fit le nom scientifique d'un petit escargot rayé jaune et noir. On imagine mal sa déception lorsque sa mère lui indiqua que c'était la maison du curé...

C'est aux étonnements lexicaux de l'enfance que l'anthropologue Françoise Héritier consacre son dernier livre *Le goût des mots*. Elle veut essayer de découvrir ce qui tourne dans les têtes des enfants, entre l'oral et le sens des mots, celui que leur donne les enfants, leur sens à eux, leur sens secret, leur espace de liberté. L'auteure identifie ainsi le registre des mots avec leur satiné, leur brillance personnelle, ceux dont, pour elle, le son collait à la chose évoquée : vache, bassine, ceux qui basculaient dans l'étrange :

armoire aux nuances profondes et graves, et ceux qui avaient un tout autre sens : mâchicoulis, flagornerie...

Comme Rimbaud elle joue avec les voyelles, puis les consonnes ; aux couleurs elle ajoute des qualités morales, le A est plein de noirceur, de rancune et de bile, le E est clair, limpide, innocent... Le jeu se poursuit à la façon des Correspondances de Baudelaire : si « libellule » est une demoiselle fière en organdi blanc, « coccinelle » est telle Audrey Hepburn, « traîtrise »...

La richesse de l'imaginaire des enfants transmute le sens commun des mots, change le plomb en or. ■

A. E.

(1) Colette *La Maison de Claudine. Le goût des mots* de Françoise Héritier, éditions Odile Jacob-Paris 2013

JACKY BRENGOU A LU POUR NOUS

Pauvreté : un tournant dans l'histoire sociale de notre pays

À la question « que faire des riches ? » Monique Pinson-Charlot répond : « suivre leur exemple [...]. Voilà des gens qui ont une éminente conscience de leur classe, qui sont solidaires [...], qui sont organisés et mobilisés, qui défendent énergiquement leurs intérêts. Faisons comme eux. Battons-nous ! »

C'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches. Victor Hugo L'homme qui rit

Entre 2008 et 2011, le nombre de personnes en situation de pauvreté a progressé de 900 000, dont 200 000 entre 2010 et 2011. Le taux de pauvreté a progressé de 1,3 point entre 2010 et 2011, un ralentissement que l'INSEE souligne, mais qui n'est qu'une médiocre consolation.

[...] entre 2008 et 2011, le niveau de vie médian (la moitié gagne plus et l'autre moitié moins) du vingtième le plus aisé de la population a progressé de 3,3 %, tandis que celui du dixième le moins favorisé a diminué de 1,8 %. [...]

Ce n'est donc pas seulement la crise qu'il convient d'incriminer, mais aussi la répartition des revenus.

Alternatives
Économiques

octobre 2013

Le creusement des inégalités est la norme de long terme du capitalisme selon Thomas Piketty

Trois cent trente milliards d'euros. La fortune totale des cinq cents français les plus riches a progressé de presque 25 % en un an. De quoi donner le tournis. [...]

Jamais depuis 1996, année où Challenges a lancé son classement, leur fortune globale n'avait atteint de tels sommets. En une décennie, ce chiffre a plus que quadruplé, alors que le produit intérieur brut (PIB), lui, n'a fait que doubler. Ces 300 milliards d'euros de richesse représentent 16 % du PIB ou encore 10 % du patrimoine financier des Français, évalué à 3 400 milliards d'euros. Soit 1/10 de la richesse entre les mains de 1/100 000 de la population. Du grain à moudre pour ceux qui dénoncent l'extrême concentration des richesses.

Challenges n° 353 11 juillet au 28 août 2013

Tir groupé patronal !

Voici donc « les bricoleurs du dimanche » qui défilent pour réclamer le droit au travail le dimanche... Encore une nouvelle attaque contre le droit du travail. L'originalité, si l'on ose dire, est qu'elle se concentre sur son cœur : la réglementation du temps de travail. [...] Comment interpréter un tel acharnement, sinon comme le rappel à ceux qui l'auraient oublié que le temps de travail est un enjeu central du rapport de force entre les classes sociales ? [...] S'appuyant sur la montée d'un chômage de masse et une précarisation croissante, le capital se fixe de nouveaux objectifs de profitabilité, et a pour cela profondément renouvelé

les modalités d'exploitation de la force de travail. Cette réalité nouvelle a une traduction concrète : au cours de cette période le partage de la richesse produite s'est transformé au bénéfice des profits et au détriment des salaires. [...]

La contre-révolution libérale veut mettre à bas l'édifice historique de protection sociale collective des salariés et de confinement du pouvoir du capital. Elle voudrait lui substituer une complète individualisation de la relation de travail.

Jacques Rigaudat économiste

Humanité

10 au 16 octobre 2013

Fusionner l'impôt sur le revenu et la CSG ?

Une explosion fiscale « impossible à anticiper » [...] tel serait le résultat de la fusion entre la CSG et l'impôt sur le revenu, envisagée par Jean-Marc Ayrault dans le cadre de sa « remise à plat du système ». [...] À en croire les experts de Bercy et de la Sécu, le rapprochement CSG-IR alourdirait l'imposition de près de 10 millions de foyers. Soit près de la moitié des quelques 22 millions de contribuables. Parmi ces victimes potentielles, environ 4 millions gagnent moins que le salaire médian (26 000 € net) et 1 million à peu près le Smic (14 000 € net). En matière de justice fiscale, difficile de faire mieux !

Le Canard
enchaîné

4 décembre 2013

« Selon que vous serez puissant ou misérable »

Jean de La Fontaine

Pendant que des milliers de réfugiés sans le sou ont déjà payé de leur vie leur tentative d'entrée clandestine dans l'Union européenne, certains pays se renflouent grâce aux immigrants fortunés. En échange d'un modeste investissement local, ils leur offrent un très légal « golden visa », c'est-à-dire un permis de séjour de cinq à huit ans dans l'espace Schengen. En Lettonie, instigatrice d'un « residence program » en 2010 [...] un investissement de 72 000 € en province ou de 150 000 € à Riga, la capitale, permet d'obtenir le précieux document. [...]

La vente des visas européens a forcément séduit d'autres pays en difficulté. Le Portugal le pratique depuis octobre 2012, la Grèce et la Hongrie, depuis l'été dernier. Le dernier membre du club est l'Espagne. [...] le « spanish golden visa » est valable pour toute la famille avec la perspective de se transformer en visa permanent.

Marianne

12 au 18 octobre 2013

QUI SE SOUVIENT ?

Avant la Nation Arc-en-ciel

L'ANC n'a pas toujours été le parti au pouvoir en Afrique du Sud et Mandela l'objet d'une véritable « panthéonisation mondialisée » ; la lutte contre l'apartheid fut longue, difficile et sanglante.



© DR

Dulcie September

MILITANTE ANTI-APARTHEID



Je me souviens de Dulcie September. Avant même de l'avoir vue à un congrès du SNES-FSU où elle était invitée, j'avais l'impression de la connaître. Elle ne faisait pas la une des journaux, mais « c'est grâce à elle qu'il y a eu chez nous une prise de conscience de l'apartheid ! »⁽¹⁾. Elle parlait peu d'elle : née en 1935 d'un couple « métisse » à Athlone dans la banlieue du Cap où son père était directeur d'école, elle avait dû, après la proclamation de l'apartheid, déménager pour habiter Cape Flats, la township métisse du Cap. Adolescente, elle avait alors découvert la lutte pour l'égalité et la justice sociale qui était de tradition dans cette zone de « non-blancs ».

Je me souviens qu'elle avait une formation d'enseignant : elle voulait en matière d'éducation « une politique de droits égaux ». Elle avait très jeune rejoint les rangs de l'ANC. Après la manifestation pacifique de Sharpeville réprimée dans le sang, la lutte et la répression se sont intensifiées : Mandela est arrêté en 1962, Dulcie en 1963. Par pudeur, elle ne parlait jamais de ses cinq années de prison. En 1973, le bannissement et l'exil : Lusaka, Londres, puis Paris en 1984, en tant que représentante de l'ANC.

Je me souviens de « cette très belle femme, une grande métisse » avec des yeux étonnants comme remplis de paillettes d'or...⁽¹⁾. Représentante souriante mais déterminée d'un « terroriste emprisonné », Nelson Mandela, elle parcourait inlassablement la France entière pour dénoncer les manquements au boycott destiné à faire plier le régime raciste de Pretoria, pour appeler à soutenir la lutte contre l'apartheid.

Je me souviens de l'annonce de sa mort : assassinée le 29 mars 1988, à Paris devant le siège de l'ANC⁽²⁾. Je me souviens qu'elle se sentait menacée et qu'elle avait demandé une protection au ministre de l'Intérieur qui la lui avait refusée. **Je me souviens que les tueurs à gages n'ont jamais été poursuivis** et que les commanditaires sont restés dans l'ombre.

Dulcie September n'a pas vu son rêve devenir réalité : la fin de l'apartheid et le triomphe de l'ANC. Mandela a eu des funérailles planétaires : Dulcie mérite d'entrer au Panthéon des héroïnes de l'émancipation des peuples. ■

JEAN-PIERRE BILLOT

(1) Jacqueline Dérens : *Nous avons combattu l'apartheid* édition « Non Lieu » 2006 du même auteur : *Dulcie September : le Cap 20 août 1935 - Paris 29 mars 1988 ; une vie pour la liberté*. Édition « Non Lieu » 2013.

(2) Fr. Gauducheau : *Qui se souvient de Dulcie September ?* Enquête entre Paris, Johannesburg et le Cap, film 26 mn, production/diffusion « Pois Chiche », La Roche-sur-Yon 1988.

QUELQUES DATES

1911 : Naissance d'un État : l'Union Sud-Africaine • **1912** : Naissance d'un parti multiracial l'African National Congress (ANC) • **1913** : Native Land Act : premières lois raciales • **1931** : Les femmes peuvent adhérer à l'ANC • **1948** : Victoire électorale du Parti National Afrikaner - Instauration du « grand apartheid » • **1960** : Interdiction de l'ANC et répression contre ses militants • **1976** : Émeutes de Soweto • **Début des années 80** : Renforcement des mesures d'embargo économique et sportif qui frappent l'Afrique du Sud • **1989** : Début des négociations entre l'ANC et le gouvernement de F. de Klerk • **1990** : Libération de Mandela • **1991** : Abolition de l'apartheid • **1994** : Victoire de l'ANC aux premières élections multiraciales ; Mandela, Président • **1999** : Thabo M'Beki succède à Mandela